

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	19
Votants par procuration	6
Absents	16
Total des votes	25

7. Finances locales
7.10 Divers

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du treize juin deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. ANFRAY, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BURET, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY Mme DUVAL, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme ROSA, M. TIMON

Secrétaire de séance : M. DUCLOS

Absent(s) excusé(s) : M. AUBE, M. BOISSY, M. DEPLANQUES, Mme GAUTIER, M. GUENNI, M. MESNIER, Mme QUESNEY, Mme RETUREAU, Mme RUBETTI, Mme SIMON, Mme VANNIER, M. VOLLAIS, Mme WACRENIER

Absent(s) : Mme KOUZIAEFF, M. MARE, M. MAUVIEUX,

Procurations : M. AUBE à Mme MONLON, Mme GAUTIER à M. DARMOIS, M. MESNIER à M. TIMON, Mme RETUREAU à Mme DUTILLOY, Mme RUBETTI à M. DUCLOS, Mme SIMON à M. CANTELOUP

del_0051_2023_Garantie d'Emprunt – Habitat Coopératif de Normandie – Construction de 6 logements à Pont –Audemer « Simone Veil » (ancien terrain de la société Bataille, situé rue Jules Ferry)

Elu rapporteur : A. Darmois

La société « Habitat Coopératif de Normandie » a sollicité de la part de la ville de Pont-Audemer une garantie d'emprunt dans le cadre du financement de la construction de 6 logements PSLA « Simone Veil » situé sur l'ancien terrain de la société Bataille, rue Jules Ferry à Pont Audemer, pour un montant global de projet à hauteur de 863 000 euros.

La Commune de Pont Audemer représentée par le Maire accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de deux cent cinquante-huit mille neuf cents euros (258 900 €), représentant 30 % de l'emprunt qu'Habitat Coopératif de Normandie (l'Emprunteur) se propose de contracter auprès du Crédit Agricole, pour un emprunt total de 863 000 €. Ce prêt est destiné à financer la construction de 6 logements en accession sociale à la propriété (PSLA)

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230619-del_0051_2023-DE
Date de télétransmission : 26/06/2023
Date de réception préfecture : 26/06/2023

Les caractéristiques du Prêt consenti par le Crédit Agricole sont les suivantes :

Montant : 863 000 euros

Durée totale du prêt : 300 mois

Différé d'amortissement : Néant

Taux annuel initial révisable d'intérêt : 4,10 % l'an

Frais de dossier limités à : 700 euros

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires, frais et accessoires, qu'il aurait encourus, La Commune de Pont Audemer en qualité de caution solidaire s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification du Crédit Agricole par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Tout paiement effectué par la Commune de Pont Audemer en qualité de caution solidaire, et dans la limite maximum de la somme de trois cent quarante mille euros augmentée des intérêts et accessoires, diminuera définitivement et à due concurrence, le montant global de son engagement de sorte qu'elle ne sera plus tenue que pour une somme égale au montant initial de sa caution, diminuée du (des) règlement(s) partiel(s) effectué(s).

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt susdit et au-delà de cette durée en cas de situation de retard constatée au jour de l'échéance finale dudit prêt à la suite d'une défaillance l'emprunteur à libérer, en cas de besoin, dans le délai maximum de trois mois à dater de l'appel en paiement du Crédit Agricole notifié par lettre missive, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt jusqu'à ce que les sommes dues en principal, intérêts, frais et accessoires soient intégralement remboursées..

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la présente délibération valant engagement de caution solidaire et à intervenir au contrat de Prêt Libre qui sera passé entre le Crédit Agricole et l'emprunteur.

Toutes correspondances et notifications seront faites à la Commune de Pont Audemer à l'adresse suivante Place de Verdun BP 429 27500 Pont Audemer.

Toutes contestations de quelque nature qu'elles soient, seront soumises à la compétence du Tribunal Administratif de ..., pour connaître de toutes les difficultés qui naîtraient entre les parties à l'occasion du présent engagement de caution ou de son exécution.

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU les articles L.2252-1 à L.2252-5 et D.1511-30 à D.1511-35 du Code Général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du Code Civil ;


Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230619-del_0051_2023-DE
Date de télétransmission : 26/06/2023
Date de réception préfecture : 26/06/2023

CONSIDERANT la garantie d'emprunt accordée à l'Habitat Coopératif de Normandie pour le contrat de prêt de 6 logements PSLA « Simone Veil » (ancien terrain de la société Bataille, située rue Jules Ferry à Pont Audemer).

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'ACCORDER** la garantie d'emprunt pour le contrat à l'Habitat Coopérative de Normandie, pour le projet de Construction de 6 logements PSLA « Simone Veil » (ancien terrain de la société Bataille, situé rue Jules Ferry à Pont Audemer). La garantie porte sur un montant total de 863 000 € dont 258 900 € (30%).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

Le Secrétaire de Séance



Richard DUCLOS

Fait à PONT-AUDEMER, le 19 juin 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230619-del_0051_2023-DE
Date de télétransmission : 26/06/2023
Date de réception préfecture : 26/06/2023

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Nom organisme	HABITAT COOPERATIF DE NORMANDIE 16 boulevard Chambaudoin 27000 EVREUX			
Nom de l'opération	PONT AUDEMER	0	0	0
Adresse de l'opération	Terrain Bataille	0	0	0
Ville et code postal	Pont-Audemer 27500	0	0	0
Surface Habitable		568,68 m ²		
Surface Utile		604,68 m ²		

6 PSLA - Logements individuels

	MONTANT FISCAL	%
PRIX DE REVIENT	1 110 976	100,00%
SUBVENTIONS		
Subvention Etat	0	0,00%
SOUS-TOTAL SUBVENTIONS	0	0,00%
PRÊTS		
Prêts PSLA	863 000	77,68%
Prêt PHBB	0	0,00%
SOUS-TOTAL PRÊTS	863 000	77,68%
FONDS PROPRES		
Fonds propres	247 976	22,32%
SOUS-TOTAL FONDS PROPRES	247 976	22,32%
TOTAL GENERAL	1 110 976	100,00%
	0	

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230619-del_0051_2023-DE
Date de télétransmission : 26/06/2023
Date de réception préfecture : 26/06/2023